

(N° 151.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 31 MAI 1923

Rapport de la Commission des Finances chargée d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits provisoires à valoir sur divers Budgets de l'exercice 1923.

(Voir les n^{os} 312, 317 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séance du 31 mai 1923.)

Présents : MM. le baron DE SADELEER, président ; DELANNOY, FRANÇOIS, LIEBAERT, SERRUYS, VAN OVERBERGH et le baron DE MÉVIUS, rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

L'examen et le vote des différents budgets n'étant pas encore entièrement terminés par le Parlement, il est nécessaire d'accorder de nouveaux crédits provisoires au Gouvernement sous peine d'entraver la marche des services publics, les crédits accordés expirant le 1^{er} juin. On ne peut que regretter la lenteur apportée à cette étude et s'incliner devant la nécessité présente.

Votre Commission, par 6 oui et 1 non, a donc l'honneur de vous proposer l'adoption de nouveaux douzièmes provisoires tels qu'ils vous sont demandés par le Gouvernement et qui viennent d'être votés à la Chambre par 89 oui, 52 non et 2 abstentions.

Le Rapporteur,
Baron DE MÉVIUS.

Le Président,
B^{on} L. DE SADELEER.